



13 FÉV 2020

Communes

Commune de Meyrin

Consultation publique - Rectificatif de la publication du 7 février 2020

Projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons Mise à jour du plan directeur de 2011

Le contexte

La commune de Meyrin offre une diversité de situations qui constituent autant de contributions majeures à la qualité de vie dans l'agglomération : construction de nouveaux logements dans un écoquartier exemplaire, développement de quartiers d'activités, développement d'une politique agro-alimentaire de proximité, maintien d'un patrimoine et d'une diversification architecturale et paysagère, zones naturelles et espaces de loisirs en lien avec l'espace rural, etc. La gestion de ce territoire contrasté, dans le contexte d'une agglomération en constitution, soulève de nombreux défis abordés dans le plan directeur commnal.

Le plan directeur communal (PDCom) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer son développement. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal.

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice. Le PDCom de meyrin datant de 2011, sa mise à jour était nécessaire pour répondre aux nouveaux enjeux de développement du territoire communal, notamment la forte croissance qu'a connue la commune et le développement attendu des quartiers d'activités.

Le plan directeur communal inclut également le plan directeur des chemins pour piétons.

La consultation publique

En application de l'article 10 al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Meyrin en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique de 30 jours, du 17 février au 17 mars 2020** sur le projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

• A la Mairie, rue des Boudines n°2 (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00

- à 12h00, le mercredi de 14h00 à 19h00).
- Au Département du Territoire (DT), service de l'information du territoire, rue David-Dufour n°5, 5ème étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

Une séance d'information publique est organisée le 17 février 2020 à 20h00 à l'aula de l'école des Boudines, rue des Boudines n°10.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Meyrin ou au Département du Territoire.